

ARRETE DE MADAME LE MAIRE PORTANT
RESTRICTION DE CIRCULATION
Clyte Straete à STRAZEELE
- **CURAGE DE FOSSES** -

Tel. : 03.28.42.71.76

Email : mairie@communedestrazeele.fr

N° A13 - 2025-18-03

*Vu le Code de la Route,
Vu les art. L131.2, L131.3, L131.4, L184.13 et L3221.4 du Code
des Collectivités Territoriales,
Vu l'Arrêté Interministériel du 24 Novembre 1967 modifié,
relatif à la circulation routière,*

Considérant que des :

Travaux de curage de fossés

*doivent être réalisés pour le compte de Cœur Agglo, par
l'entreprise **EUROVIA .STR**, représentée par Madame
A.DEZOTEUX, Agence de Dunkerque Rue Armand Carrel – BP
25 à DUNKERQUE (59944) Clyte Straete à Strazeele à compter
du **Lundi 17 Mars 2025 jusqu'au Vendredi 04 Avril 2025.***

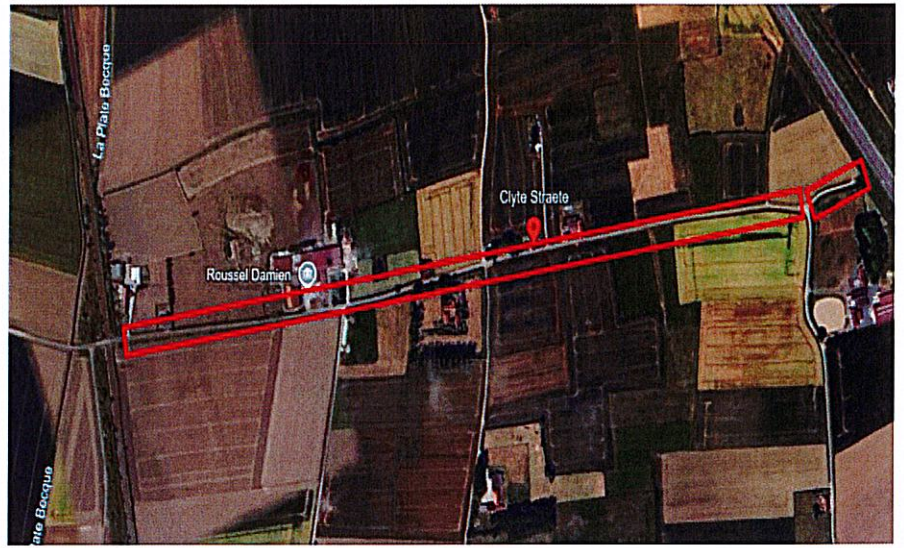
*Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation, et de
prendre des mesures pour faciliter le déroulement des travaux et
prévenir tout risque d'accident.*

ARRETE :

*Article 1 : le stationnement des véhicules seront interdits Clyte
Straete à Strazeele entre le 17 Mars et le 04 Avril 2025 en raison du
Curage des Fossés.*

*Article 2 : Pendant cette période, l'accès aux riverains,
véhicules de service et de secours sera adapté en fonction des phases
de chantier*

*Article 3 : Les panneaux de circulation réglementaires seront
apposés, par l'Entreprise sur le périmètre pour permettre
l'application du présent arrêté qui sera affiché dans les
conditions réglementaires.*



Article 4 : Mme la Secrétaire de Mairie et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HAZEBROUCK, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à STRAZEELE, le 18 Mars 2025
Le Maire, E. GRESSIER*